mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr
www.primarette.fr

Infos Mairie n° 58

2° trimestre 2017

23.07 : Vide Grenier AADP
et
27 Août : défilé des classards

Une page nouvelle s'ouvre. Un nouveau Président est élu. La campagne électorale pour le moins déconcertante que nous avons vécu n'a pas au final provoqué un désamour de la politique tel que nous pouvions le redouter. Aux élections législatives du 18 juin les électeurs ont élu une nouvelle députée. Ces échéances électorales nous donnent le choix des femmes et des hommes politiques qui auront entre leurs mains les destinées du pays pour les cinq années à venir. En tant qu'élus municipaux nous serons attentifs aux projets du nouveau Gouvernement vis à vis des collectivités (en matières de réforme territoriale, trajectoire quinquennale de maîtrise de la dépense publique, fiscalité locale, des services publics...).

Notre quotidien dépendra également des orientations nationales en matière d'aide aux collectivités. Je suis convaincue que l'échelon communal demeurera le socle de notre organisation territoriale, même si certaines petites communes devront éventuellement se regrouper pour mieux se développer. Je suis confiante dans cette politique de terrain, car la vitalité communale est, de par ses innovations, ses projets, ses acteurs, ses bénévoles, ses citoyens et ses élus, essentielle à notre " mieux vivre ensemble ".

Le budget 2017 illustre concrètement notre engagement dans le maintien du cadre de vie et des services dans notre commune.

Ainsi les travaux d'aménagement du bâtiment de la Poste ont commencé, certes avec un peu de retard par rapport à nos projets, mais ils concrétisent trois années de travail de vos élus depuis les premières rencontres avec l'architecte jusqu'à l'obtention des subventions (cf. page dédiée infra). Nous poursuivrons à la rentrée notre réflexion sur les projets immobiliers avec l'étude sur l'aménagement du bâtiment de la Mairie suivant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) prévu.

La rentrée justement vue du côté école : elle se fera avec un effectif connu aujourd'hui de 57 élèves. Ces effectifs en baisse sont suivis par l'inspection Académique, mais il n'y a pas de fermeture de classe envisagée pour l'instant. En septembre nous retrouverons également les temps d'activités périscolaires sur lesquels nous allons réfléchir pour la rentrée prochaine 2018-2019, suivant le décret d'application et en concertation avec les enseignants et les parents, pour une meilleure organisation. Si vous êtes désireux de voir le travail des enfants, vous pourrez admirer, dans la salle du Conseil Municipal la réalisation de leur fresque qui représente notre commune de Primarette.

Coté voirie, nous avons délibéré pour procéder au déclassement du chemin rural qui passe vers la maison Billot. Vous pourrez venir rencontrer le Commissaire Enquêteur à la mairie pour donner votre avis. Les jours de permanences seront affichés à la Mairie et sur le site internet.

En cette période estivale, j'ai une pensée toute particulière pour l'ensemble des collégiens, lycéens et étudiants en période d'examens. Je leur souhaite très sincèrement une belle réussite

Pour finir de manière beaucoup plus festive, comme chaque année en cette période printanière, des animations sont proposées par les associations. Lisez attentivement cette nouvelle parution de l'Infos-mairie pour découvrir ces bons moments de détente. Vous y trouverez également des articles pour notre quotidien, alors bonne lecture de cette communication trimestrielle encore bien fournie. Encore merci aux organisateurs et aux bénévoles qui font vivre ces manifestations.

Je terminerai, une fois n'est pas coutume, sur une note négative car j'ai malheureusement eu à déplorer la bassesse et l'absurdité de certains comportements, de certaines communications, sur la commune et aux alentours, ce que je condamne fermement. Il va de soi que votre conseil municipal dénoncera toujours ce genre de pratiques, indignes de personnes intelligentes et civilisées.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire, ***Angéline APPRIEUX***

La Mairie
Tél : 04.74.84.57.27
Fax : 04.74.79.51.50
et
L'agence Postale :
Tél : 04.74.84.57.30

80, rue de la mairie
38270 - PRIMARETTE
------
sont ouvertes au public :

du **lundi au vendredi** : 8h30 - 11h00

le **samedi** : 8h00 - 10h30

Mme le Maire reçoit sur R.V.

Tél. du Maire
Mme A. APPRIEUX :
04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints :
J-L. DELAY : 0648373140
M. GAS : 0474845399
K. BRAGANTI : 0474204730
M. SANTONAX : 0613578470

Correspondant Presse DL :
06.63.71.30.43
cores.dl@primarette.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Dépenses et recettes réelles de la commune du 1° Janvier au 31 décembre 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général *	153 868,33	Ventes produits,prestations services *	37 824,16
Charges de personnel	172 052,96	Impôts et taxes	365 948,85
Allocation compensatrice TPU	24 960,24	Dotations, subventions, participations	132 896,00
Opération d'ordre de transfert	0,00	Atténuation des charges	3 635,10
Autres charges de gestion courante	28 581,07	Opération d'ordre de transfert	5 639,76
Intérêts des emprunts	17 414,06	Autres produits gestion courante	3 939,66
Charges exceptionnelles	0,00	Produits exceptionnels	2 581,70
Total de l'exercice	396 876,66	Total de l'exercice	552 465,23
*Dont cantine scolaire	18 098,69	*Dont cantine scolaire	17 197,60

Pour mémoire 2015	*447 416,68*	*Pour mémoire 2015*	*538 799,60*
Excédent de fonctionnement année 2016		…….. 155 588,57	
Excédent de fonctionnement à fin 2015			200 526,98
Total cumulé à fin 2016	396 876,66		752 992,21
Excédent de fonctionnement à fin 2016		…….. **356 115,55**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Opération d'ordre de transfert	15 262,27	Opération d'ordre de transfert	9 622,51
Immobilisations incorporelles	4 554,27	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
Immobilisations corporelles	82 659,88	Dotations, fonds divers et réserves	48 521,84
Remboursement des emprunts	59 311,66	Emprunts	0,00
Immobilisations en cours	44 408,96	Subventions d'investissement	18 927,00
Total de l'exercice	206 197,04	Total de l'exercice	77 071,35

Excédent de la section d'investissement année 2016		…… -129 125,69	
Excédent de la section d'investissement à fin 2015			105 700,03
Totaux cumulés à fin 2016	206 197,04		182 771,38
Déficit de la section d'investissement à fin 2016		…… **-23 425,66**	

REALISATIONS 2016

Ces commentaires sont à rapprocher des hypothèses budgétaires développées dans le bulletin municipal

Section de fonctionnement

Comme prévu, 4 agents ont fait valoir leur droit à la retraite en 2016.
Ceci nous a permis, en un premier temps, de transférer à une entreprise spécialisée la préparation des repas pour la cantine scolaire. Outre un intérêt au niveau financier, cette décision permet surtout à la commune de disposer d'une expertise quant au suivi des nombreuses dispositions réglementaires en matière de restauration collective.
En septembre le départ d'une ATSEM n'a pas fait l'objet d'une embauche de remplacement, mais de réaménagement d'horaires du personnel en place.
Ces mesures ont généré une économie de 35 000€ sur l'année 2016.
Complétées par une gestion rigoureuse des dépenses, elles ont permis d'absorber la réduction de 12 000€ des dotations de l'état, et de dégager un excédent de fonctionnement de 155 000€

Section d'investissement

Des retards administratifs, pour l'obtention du permis de construire, ajoutés à une reflexion complémentaire sur l'affectation des nouveaux espaces n'ont pas permis le démarrage des travaux de réhabilitation de l'ancienne agence postale en 2016 comme il était prévu.
Ceux-ci seront réalisés en 2017.
Les seules dépenses liées à ce projet supportées en 2016 concernent les honoraires d'architecte et d'études préalables pour 44 000 €
Nous avons mis à profit ce retard pour avancer sur 2016 la réfection du chemin de Simandres , en plus du chemin Barral portant l'effort de rénovation de la voirie à 65000 €. en y ajoutant la réparation du pont en direction de Revel
Pour des raisons évidentes de sécurité, nous avons également procédé au changement du chassis vitré de la cantine de l'école, alors que ce n'était pas inscrit au budget: coût 6500 €.
Enfin, comme prévu, les travaux de réaménagement de la cantine scolaire pour 6200€, l'achèvement du plan de signalisation routière pour 5300 € , plus divers aménagements et remplacements de matériel complètent les réalisations en matière d'investissement.

N.B.

Le compte administratif ayant été approuvé lors de la séance du conseil municipal du 16 Février 2017, il nous a semblé judicieux de ne pas attendre, comme à l'accoutumée, la diffusion du bulletin municipal en Janvier 2018, pour vous transmettre ces informations.
Nous espérons que vous apprécierez cette évolution.

Le Plan de Désherbage Communal, les produits Phyto-sanitaires

Un produit phytosanitaire est un produit chimique utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Par extension, on utilise ce mot pour désigner des produits utilisés pour contrôler des plantes, insectes et champignons.
Ces produits font partie, avec les biocides, de la famille des pesticides. En Europe et dans la plupart des pays, ils doivent être homologués, et autorisés pour un ou plusieurs usages (qui peuvent varier selon les époques ou les pays).

Catégories de produits phytosanitaires pour les plus connus et utilisés :

- **Les fongicides** : pour l'inhibition ou la prévention du développement des champignons,
- **Les herbicides**, désherbants, défoliants, phytocides ou débroussaillants ; pour la destruction de plantes indésirables (aussi appelées mauvaises herbes),
- **Les insecticides** : pour les insectes ; L**es molluscicides** : produits létaux pour les limaces et les escargots,
- **Les parasiticides** : produits létaux pour les parasites,
- **Les répulsifs** (ex : répulsifs contre le gibier et les oiseaux) et autres produits pour les rongeurs (ragondins, campagnols, rats, souris, surmulots…),
- **Les Régulateurs de croissance** (lutte contre la verse, par ex chez le blé),
- **Les Anti-germinants**, (taupicides : pour les taupes **; Les virucides** : contre les virus),
- **Les produits favorisant la résistance des plantes**, le bouturage, la mise en fruit,

Le terme « phytosanitaire » exclut les substances nutritives du type engrais ou oligoéléments sauf quand il s'agit de mélanges d'engrais et de produits phytosanitaires.

Règlementation

Pour qu'une substance active soit autorisée au niveau européen, et puisse faire partie d'une spécialité commerciale, elle doit être inscrite sur une liste de substances actives reconnues par l'Union Européenne. Toutes les substances actives, y compris les anciennes qui sont « révisées », suivent cette procédure.
L'Autorisation de Mise sur le Marché (A.M.M.) est donc réalisée à deux niveaux : au niveau européen pour la substance active, au niveau français (ou de l'état membre de l'Union Européenne) pour la spécialité commerciale.
A chaque spécialité commerciale correspond un numéro d'A.M.M. (ou homologation), qui figure en bonne place sur l'étiquette d'emballage.

TOUT USAGE NON AUTORISÉ EST INTERDIT

Le plan écophyto 2018 : Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : MOINS C'EST MIEUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Écophyto 2018, de nouvelles vagues de suppression ont été amorcées pour les spécialités commerciales contenant les substances actives jugées les plus dangereuses. Renseignez-vous auprès du Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF.

Vous l'aurez compris, il faut donc aujourd'hui changer son comportement face à la dangerosité des produits phytosanitaires tant pour l'homme que pour la nature et adopter un geste éco citoyen en la matière.

C'est dans ce contexte que votre mairie a adopté le plan de désherbage communal le 20 avril 2017.

Concrètement, il s'agit de modifier nos habitudes et de remplacer progressivement les produits phytosanitaires par des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Certaines zones du village seront ré-engazonnées avec une nouvelle couverture végétale, rampante, permettant de limiter les tontes, d'autres pourront être traitées avec des produits phytosanitaires autorisés par le législateur.

Le plan de désherbage communal est consultable sur le site de la commune.

Les travaux

La profession de foi de la nouvelle mandature élue en 2014 était, entre autre, axée sur les travaux à mener dans l'immobilier communal. L'attente a été un peu longue mais des chantiers de cette importance demandent à la fois réflexions, budgets et de se battre pour obtenir des subventions.
Aujourd'hui, le 1er dossier est en phase de démarrer et c'est l'ancien bâtiment de l'agence postale qui va faire peau neuve. Nous sommes conscients que ces travaux vont forcement perturber un peu la vie de la commune pendant cette année mais c'est pour retrouver par la suite des salles adaptées à tous.

SUBVENTIONS	Région	DETR	Département	Réserve Parlementaire	TOTAL Subventions	MONTANT TRAVAUX	RESTE A CHARGE
AGENCE POSTALE	102 422	84 134	172 181	8 730	367 467	526 213.25	158 746.25

Le montant des travaux comprend la réfection du bâtiment, les transformations de voirie, la réalisation des aménagements extérieurs (60 % le bâtiment et 40% les aménagements).

Avant ces travaux quelques ajustements ont dû être réalisés : comme le transfert de l'activité de l'agence postale avec le secrétariat de mairie, mais là vous êtes maintenant bien habitués. Plus récemment ce fut autour de la boîte aux lettres de changer de place pour être installée sur la place vers le portail de l'école et enfin un groupe de bénévoles se sont armés de courage pour démonter le kiosque pour pouvoir le déplacer de la zone de chantier. Il va reprendre vie sur le jeu de boules. Un grand merci à eux.

Offre d'emploi

La commune cherche une personne intéressée pour un remplacement d'un mois à compter du 1 septembre, renouvelable si besoin pour accomplir les tâches suivantes :
- service de cantine
- entretien des salles communales et des écoles

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de déposer votre candidature en mairie avant le 15 juillet.

Changement de prestataire à la cantine

Par décision unanime du conseil municipal du 22 juin 2017, le prestataire de cantine a été changé.

Il s'agit désormais de la société GUILLAUD TRAITEUR, basée à LA COTE SAINT ANDRE qui livrera la cantine en liaison froide à compter du 1 septembre 2017.

Le tarif du repas est fixé à 3.70€.

Fermeture Agence Postale

L'agence postale sera **fermée** :

- ✓ le samedi 15 juillet
- ✓ du lundi 21 au samedi 26 août.
- ✓ les samedis 12 et 19 août

Du lundi 7 au vendredi 18 août l'agence sera **ouverte l'après midi** (sauf samedi12 et 19)

Campagne de nettoyage des chemins, Troc de plantes, Ambroisie.

Nettoyage des chemins

Notre commune est de plus en plus en proie à des actes d'incivilités et les canettes et autres cartons fleurissent aux abords des chemins.
La commission Agriculture et Environnement organise un nettoyage des chemins de la commune le samedi 9 septembre de 9h à 12h.
Le départ sera donné à la mairie et la matinée se clôturera par un apéritif convivial.
Toutes les bonnes volontés, les grandes comme les petites mains sont attendues !
Afin que la nature reste préservée, merci de jeter vos déchets chez vous au retour de vos promenades

Troc des plantes

Un troc des plantes, associé à une vente au profit du CCAS sera organisé courant octobre. Un post contact sera distribué dès la rentrée. Réservez votre matinée !

Ambroisie

L'été, l'ambroisie refait son apparition.
Nous vous rappelons que cette plante est fortement allergisante et que n'importe qui peut devenir allergique subitement.
Chaque propriétaire est tenu d'entretenir son terrain et de détruire les plants d'ambroisie qu'il trouverait.
Si la commune constate un défaut d'entretien malgré de multiples rappels à l'autre, elle peut contraindre le propriétaire à détruire l'ambroisie présente chez lui ou bien à la détruire au frais du propriétaire.
N'en n'arrivons pas là ! C'est une affaire de santé publique et nous sommes tous concernés.
http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/pourquoi-faut-il-lutter-contre-lambroisie

Réfection du giratoire du "Mâchon" (RD538 / RD51)

Les travaux de reprise (couche de surface + couche de base) du giratoire du "Mâchon" sont planifiés à compter du 12 juillet . Compte tenu du weekend du 14 juillet les travaux devraient ne débuter réellement que le lundi 17/07 pour environ 5 jours.

Ces travaux seront réalisés sur la base d'un alternat de circulation sur la RD 538 avec la fermeture des accès de la RD 51 sur le giratoire.

Le territoire mettra en place des déviations de la RD 51 par la RD 37 via Cour et Buis et par les RD 51c et 51D via Pact.

Les accès riverains seront maintenus mais avec de possibles attentes en fonction de la phase du chantier. Ainsi lors de la phase de mise en place des enrobés, une attente de l'ordre de 1 à 2 heures est à prévoir le temps de mettre en place, compacter et attendre le refroidissement des enrobés . Dans ce cas, il est préférable que les riverains prennent leurs dispositions pour stationner leurs véhicules à proximité afin d'être plus libres de leurs mouvements.

Merci de votre compréhension.

N'oubliez pas le vide-grenier

Le **23 juillet** aura le lieu le VIDE-GRENIER annuel organisé par l'AADP.
Renseignements et réservations au 06.26.98.01.95

Création d'une association de protection "patrimoine et environnement"

Seriez-vous prêt(es) à consacrer quelques heures par an pour vous cultiver, faire connaitre et transmettre aux générations futures **un patrimoine communal identifié, rénové, entretenu** ?

Si l'aventure vous tente, sachez qu'une poignée de citoyens se penche sur le problème : **mettre en valeur le patrimoine de Primarette** (réhabilitation du lavoir, recensement et entretien des croix, cartographie des points remarquables de la commune etc. ...).

Venez les rejoindre pour créer une association labellisée "Patrimoine-Environnement", autonome, indépendante, apte à recevoir des subventions (département, région...) agissant aux cotés et avec le soutien de la municipalité et de vos élus.

Faites acte de candidature en laissant vos coordonnées :
- soit en Mairie,
- soit par mail adressé à "contact@primarette.fr" qui transmettra.

Vous serez contacté(e) pour une première réunion en septembre. Merci

Du côté des conscrits

Cette année, nous revenons plus déterminés que jamais pour mettre de l'ambiance dans notre village !!!

Au programme cet été, fin août, notre célèbre **tournée des brioches**, le jeudi 24 : montée du village, la tour, la descente et le dessous du village, vendredi 25 : côté départementale Mâchon, samedi 26 : tournée du bois. Le soir, notre bal en extérieur et le meilleur pour la fin : dimanche 27, la tournée des brioches au village avec un **défilé des classards** (présence d'un photographe). A midi, un **pique-nique** tiré du sac puis une **kermesse** géante et un **tournoi de pétanque**.
Venez nombreux pour nous soutenir et vous amuser !
Nous remercions les habitants pour leur accueil arrosé (plan d'eau …) et leur générosité, lors de la tounée.

Toutes les personnes nées en 1997-1998-1999-2000 peuvent contacter Audrey Petit au 06.15.28.42.20 ou à l'adresse mail des conscrits : conscritsdeprimarette@gmail.com si elles sont intéressées pour **participer à l'association des Conscrits de Primarette**.

Nous appelons aussi tous les classards des années en 7 à nous contacter pour prévoir le nombre de chapeaux.

Président : Mathis **MANIN-DESGRANGES**
Vice président : Arthur **PEDEUX**,
Trésorière : Audrey **PETIT**,
Vice trésorier : Quentin **FOUYLLEUX**,
Secrétaire : Florence **DOHOLLO**,
Vice secrétaire : Chloé **TRAVERSIER**.
Commissaire aux Comptes : Bastien **LUQUE**.

La vie de la commune au second trimestre

La commémoration du 08 mai

Les bénévoles de la commission fleurissement toujours à l'œuvre

Troc de jardin et poulet basquaise par le comité des fêtes

Recette au bénéfice du fleurissement de la commune

Bal folk par les Ripatons et Bartifelles

La lecture publique chez l'habitant

Grosse actualité pour les enfants ce trimestre

Le festival des enfants en parallèle du festival d'humour pour le spectacle : la souplesse de la baleine

Les sorties dans le cadre du thème de cette année scolaire : la découverte des produits locaux

Les enfants de l'école de Primarette (grandes sections et primaires) ont répété tous les lundis des chansons du répertoire de jazz. L'école fait parti d'un projet avec l'école de musique de Beaurepaire pour intervenir pendant le festival de jazz à Vienne. En ce qui les concerne ce sera le 5 juillet 2017 à 12h30 sur la scène du théâtre du jardin de Cybèle à Vienne. Ce spectacle s'intitule « les P'tits loups du jazz ». Ils auront avant, également participé à la représentation qui aura lieu le 22 juin dans le cadre de la fête de la musique à Cours et Buis.

La lutte contre le FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Bilan 2016 : Un nombre de nids découverts en forte hausse

En 2015 et 2016, le climat lui a été très favorable, ce qui lui a permis de coloniser de nouvelles zones géographiques et de se développer sur sa zone de présence connue (voir Carte 1) :

Le dispositif de surveillance régionale

Un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS et FREDON) a été mis en place et décliné au niveau départemental.

Aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte consiste principalement à repérer et détruire les nids. Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr FREDON : 04 74 86 40 68 / fdgdon38@orange.fr

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels !

Dr Prémila CONSTANTIN Vétérinaire pour la section apicole GDS Rhône-Alpes

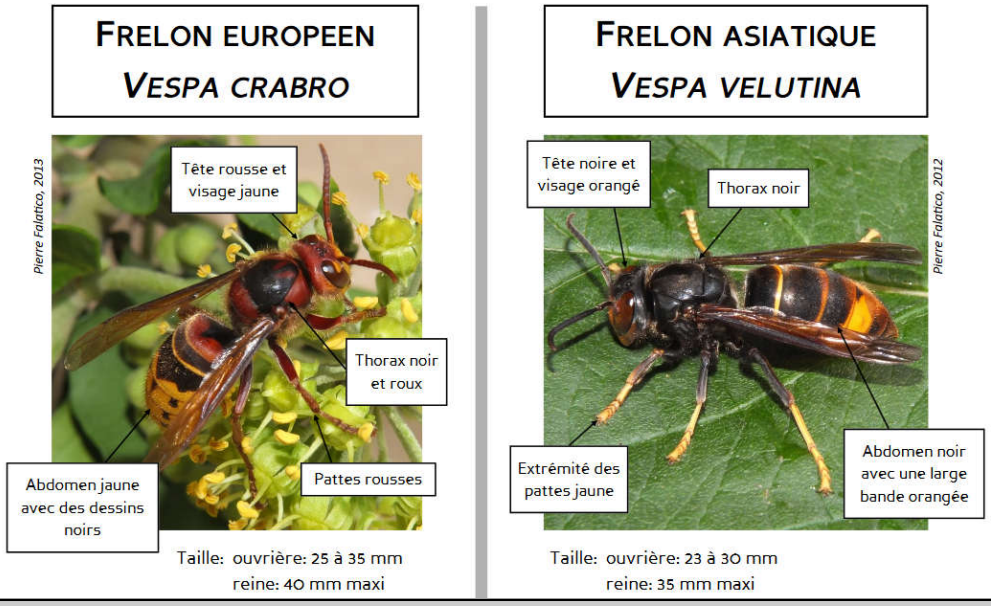

Déclaration annuelle de ruches : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2017)

Pourquoi faire stériliser votre chat ?

Un chat non stérilisé n'est pas un animal de compagnie

- ✓ ***Le chat mâle, adulte vers 9 mois, marque son territoire…… contre les murs, les meubles, sur les tapis.***

Le chat risque aussi de se battre avec des rivaux dans le quartier et de partir en vadrouille à la recherche d'une femelle en chaleur dont il aura flairé les phéromones à des kilomètres… S'il revient, ce sera en mauvais état, probablement blessé.

- ✓ ***La femelle pourra se trouver pleine dès l'âge de 6 mois***

Elle aura passé des jours à appeler les mâles, qui viendront feuler sous vos fenêtres.
La saison des amours pour les chats se produit deux ou trois fois par an. La chatte peut faire jusqu'à 6 chatons lors de chacune de ses trois chaleurs.

On entend souvent dire que la stérilisation est « contre nature ». C'est donc « naturel » de tuer les petits ou de les abandonner ?

La législation
Saviez-vous que la loi vous oblige à faire identifier tous les chats nés depuis le 1er janvier 2012, avant leurs 7 mois, mais à n'importe quel âge si vous donnez le chat ou le petit chaton à autrui ? Et l'identification est aux frais du cédant – c'est-à-dire VOUS.

Les bienfaits de la stérilisation
Pour la santé et la sécurité de votre chat, pour avoir un compagnon doux et propre à la maison, faites-le stériliser, que ce soit un mâle ou une femelle. A la longue, ce sera mieux aussi pour votre porte-monnaie…
La stérilisation diminue le risque pour les chats de contracter des maladies sexuellement transmissibles ou des maladies transmises par morsure (leucose, virus d'immunodéficience féline (le SIDA du chat), maladies infectieuses…).

Donner la pilule contraceptive à une chatte coûte moins cher que la stérilisation ?
En multipliant le prix d'une boîte de pilules par le nombre de boîtes qu'il faudrait acheter au cours de la vie d'une chatte, vous verrez que ce raisonnement est faux !

L'agenda du prochain trimestre

Les événements proposés ci-dessous sont extraits du calendrier prévisionnel des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

2017	AADP	FCC	Sou des Ecoles	Fils d'argent	FNACA	ACCA	Mairie/CCAS Vie Associative	Ripatons et Bartifelles	ACT
Juillet	**Di 23 :** Vide grenier	**Ve 14** : à Revel Concours de pétanque, repas, feu d'artifice		**Je 20** : Pique/nique à la cabane des chasseurs		**du 13 au 16**: Tir aux pigeons			
Août		**Sa 26** : Vide grenier à Moissieu				**Di 13** : Méchoui Sanglier			
Septembre		**Sa 16** : Tournoi féminines à Primarette	**Je 21** : A.G. Salle anim A 20h00						**Sa 16** et **Di 17** Assemblée Générale Salle des fêtes

A la salle des fêtes tous les vendredis soir de 20h à 22h00, répétition de la section "théâtre" de l'AADP (Comité des fêtes)(sauf occupation programmée de la salle par une autre manifestation ou réservation)

Initiative :

Récupération des bouchons et des stylos usagés.

Vous pouvez désormais déposer en mairie, dans les boites réservées à cet effet, tous vos **bouchons** et couvercles en **plastique** et les **instruments d'écriture usagés** (surligneurs, stylos, correcteurs et marqueurs).

Cette opération de recyclage est pilotée par un Primarettois : M. René CHAPUS au bénéfice de :

- "**Les bouchons d'amour**" pour les bouchons et couvercles en plastique. Cette association a pour but l'acquisition de matériels pour les handicapés (fauteuils roulants,...) (crée en 2001 par Jean Marie BIGARD)

- "**Presedys**" pour les instruments d'écriture. Cette association à pour but de prêter des scanners bureautiques à des étudiants porteurs de troubles DYS (Dyslexie, Dysorthographie, Dysgraphie) en situation de handicap. Cela leur permet de scanner les cours pendant la classe.

PARTICIPEZ, TRIEZ, DONNEZ.

Etat Civil du trimestre

Naissances : néant

Mariages :

29 avril : **NORMAND** Patrick, Maurice
et **CARAT** Corine, Alice
Dt : 1110, Chemin de la Matinière
PRIMARETTE (38)

24 juin : **BEATRIX** Kevin
et **LACROIX-DARGENT** Marlène
Dt : 4 rue Joseph Bellesoeur à DIJON (21)

Décès :

COURTAIS Michelle, 95 ans,
née à Primarette le 21 juillet 1922,
Décédée le 23/5/2017 à Péage de Roussillon

PIOT Roger, 81 ans,
né le 7 juillet 1936 à Vienne (38),
Demeurant : 230 rue de la Nicolière,
décédé le 16 juin 2017 à la Tronche (38)

Toutes les publications communales (Infos-Mairie trimestriels, Bulletin Municipal Annuel) sont consultables sur le site internet : *http://www.primarette.fr/* rubrique "les services de la commune".

Commission Communication et Nouvelles Technologies : A. APPRIEUX, M. AVALLET, K. BRAGANTI, M. SANTONAX.
Directeur de la Publication : Angéline APPRIEUX - Coordination, composition et mise en page : Martial SANTONAX.
Rédaction : Michèle AVALLET, Martial SANTONAX. Imprimé et distribué par nos soins (320 exemplaires).